



Ligne Directrices de Gestion en matière de Promotions Accompagnement à la Campagne de promotion

2022



Syndicat National des Territoriaux
Section locale Ville de Marseille

Grille d'analyse de votre situation, vos argumentaires
Fiche de synthèse "partageable"



Section locale Ville de Marseille

Votre situation administrative actuelle

Vos nom : Prénom : Tél : Mèl :

Votre DG/Dir/Service/Division :

Votre date d'entrée dans l'administration : A la Ville de Marseille :

Votre date naissance : Age :

Votre statut actuel titulaire confirmé : Identifiant :

Votre grade actuel : Depuis le :

Résultat global de votre dernier entretien professionnel : Très satisfaisant Satisfaisant A améliorer Insuffisant

Votre échelon actuel : Depuis le : Indice brut majoré :

Votre situation au regard d'une promotion

Vous êtes

Proposable au grade supérieur en fonction du grade actuel et de sa date d'effet : Oui / Non

Vous êtes proposable au grade supérieur sur les listes communiquées : Oui / Non

Vous n'êtes pas sur la liste des promouvables mais non proposables : Oui / Non

Nombre de propositions au grade supérieur déjà effectuées :

Vous êtes sur la liste des agents identifiés comme étant « anormalement » anciens dans leur grade ?

Votre environnement

Si connu, nombre de promotions ouvertes à la Ville de Marseille sur le grade "visé" :

Si connu, nombre de promouvables au sein du Service :

Si connu, nombre de promouvables au sein de la Direction :

Si connu, nombre de promouvables au sein de la Délégation :

Des éléments passés...

Éléments passés relatifs au passage de grade (positionnement, priorisations, "promesses", passages de collègues, "état d'esprit" de la hiérarchie , etc) :

En toute objectivité... construisez votre argumentaire

Recherchez des justifications et des arguments pouvant motiver une proposition :

Fonction que vous occupez actuellement :

Votre grade est-il en adéquation avec cette fonction :

Pouvez-vous citer des éléments motivant l'accès au grade supérieur au regard de l'exercice de cette fonction :

Notamment pour une promotion interne (changement de catégorie) : examen, concours, C+/B+

Êtes-vous en position de responsabilité/management/encadrement, dans l'affirmative, développez :

- Citez des éléments d'appréciations (missions, objectifs, nombre d'agents, etc) :
- Pouvez-vous mettre en évidence le "bon fonctionnement" de votre champ de responsabilité/management (éventuellement en regard de difficultés d'exercice) :

Pouvez-vous citer des investissements remarquables effectués précédemment et dans le cadre de votre travail (notion de "capital professionnel") :

Vos diplômes, formations, expérience professionnelle, investissements particuliers (éléments "factuels"), etc :

Votre synthèse

Déclinez les arguments que vous souhaitez "mettre en avant" :

Un regard critique extérieur pourrait également vous être très utile dans cet exercice!

Notez vos arguments dans le contexte de la campagne 2022 – Lignes Directrices de Gestion

Attention, votre jugement peut ne pas être le même que celui de votre hiérarchie !

Critères déterminants hiérarchisés pris en compte

(Attention, sur certains grades de catégorie C, l'ancienneté dans le grade est jugée prépondérante)

- Valeur professionnelle (manière de servir, engagement et investissement professionnel, responsabilités exercées et qualité du service rendu) :

- Acquis de l'expérience professionnelle (le parcours professionnel et les acquis et savoirs techniques capitalisés au cours des expériences antérieures) :

- Ancienneté et âge. (grade, fonction publique, proximité retraite, dernier échelon/ votre grade) :

Des circonstances particulières méritant néanmoins d'être prises en considération :

Pour votre information, voire vos droits dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion

Pour rappel, il existe deux voies de promotion :

- l'avancement de grade : sans changement de catégorie,
- la promotion interne : avec passage d'une catégorie à celle immédiatement supérieure.

Le texte définissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotions a été voté au Conseil Municipal du 21 décembre 2020 ...

Il précise, notamment, que chaque échelon hiérarchique intervenant dans le processus de promotion doit pouvoir justifier de la non présentation d'un agent promouvable quelque soit le niveau hiérarchique ayant pris cette décision.

Vous souhaitez obtenir des explication sur votre non candidature/nomination ... Vous disposez de deux possibilités :

- la demande de justification ou le "recours" amiable ... Adressez une demande sans formalisme (courriel, etc) à votre hiérarchie pour savoir à quel étape votre candidature a été retirée (ou non présentée) ainsi que les arguments ayant motivés cette décision,
- le recours administratif (consulter plus avant),

Attention, avant toutes choses ... Confirmer ou faites vous confirmer votre statut d'éligibilité (inscription sur les listes produites par la DRH en début de campagne), y compris avec les règles pouvant parfois fixer certaines limites.

Par qui ? : votre supérieur hiérarchique direct, votre DRP, la DRH, une Organisation Syndicale

Extrait du texte voté en Conseil Municipal :

9. LES RECOURS ADMINISTRATIFS SUR LES DECISIONS INDIVIDUELLES EN MATIERE D'AVANCEMENT

Les agents peuvent choisir un représentant désigné par l'organisation syndicale de leur choix pour les assister dans l'exercice d'un éventuels recours administratifs contre les décisions individuelles relatives à l'avancement, prises au titre des articles 39,78-1 et 79.

Les recours devront :

- être formulés par courrier, auprès du Directeur Général Adjoint ou du Directeur Général des Services des Mairies de secteurs, dont dépend l'agent demandeur.
- préciser d'une manière exhaustive, les éléments probants et circonstances justifiant le recours.

L'Administration s'engage à répondre dans les délais réglementaires.